

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 320

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Patrimoines	0	-2 000	0	-2 000
Création	0	0	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	-32 500	0	-32 500
TOTAUX	0	-34 500	0	-34 500
SOLDE	+34 500		+34 500	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits.